



non présente au tribunal de police

Par **blueciel**, le **18/12/2009** à **10:09**

Bonjour,

J'ai porter plainte contre mon oncle pour violence, il m'a demandé de l'argent dans la rue j'ai refusé il m'a insulté m'a poussé par terre et est parti, ensuite pendant plusieurs jours j'ai eu des menaces de mort sur mon portable, il disait qu'il s'en prendrait a ma mère etc...(Je précise qu'il est connu des services de police pour violence sur ses compagnes et pour état d'ivresse sur la voie public) Ces messages vocaux ont entendu par la police. J'ai eu une incapacité de travail de 3 jours.

Il a été convoqué au commissariat et il a reconnu les faits mais en pour se défendre il a dis qu'il m'avait pousser parce que je lui devais de l'argent ce qui est totalement faux, ma mère lui a toujours donné de l'argent pour l'aider et parce qu'elle n'avait pas le choix sinon il n'arrêtais pas de l'appelé (Je précise que mon oncle est alcoolique et quand il est ivre il a des hallucinations car il prends des cachets avec).

Début décembre il a été convoqué au tribunal de police, et la il y'a 2 jours je reçois une convocation a me présenté au tribunal de police en avril pour être entendu en qualité de victime.

Mes questions sont :

- Pourquoi dois je me présenté alors que j'ai tout expliqué a la police lors de ma plainte?
- Comment se déroule cette convocation? (devant plusieurs personnes, ouvert au public...)
- Est ce que mon oncle sera présent?
- Si je ne présente qu'est ce que je risque?

Désolé ca fait beaucoup a lire mais si quelqu'un pouvait me répondre ca me rassurerai.

Merci d'avance.